



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance

Question écrite n° 89738

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la politique pénale pour les mineurs. La politique pénale pour les mineurs est régie par l'ordonnance relative à l'enfance délinquante datant de février 1945. Cette ordonnance est aujourd'hui obsolète au niveau socio-éducatif. En effet, les phénomènes de violences graves sont commis par des enfants de plus en plus jeunes et le problème des bandes de jeunes livrés à eux-mêmes dans les cités relève de cette problématique. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures d'urgence afin de réformer l'ordonnance de 1945 et afin de mettre en place une politique volontariste de lutte contre la délinquance juvénile.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89738

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2973